

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur Maxence Lemoine, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, le Maire, MM. DORMOY Denis, Mme JEANNIN Violaine, MM DAMPEYROUX Michel, JOURDE Jean-Marie, FLAMERION Jean-Michel, LAMONTRE Jean-François, Mmes, CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie, HURAUX Carine, MM LAFFERT Michel, LANGE Jean-Michel, RAMAGET Gilles.

Excusé(s) ayant donné procuration :

- Mme BRULE-CAMUS Céline à Mr DAMPEYROUX Michel
- Mr ANSART Alexandre à Mr DORMOY Denis
- Mme RECZKOWICZ Manon à Mme DORMOY Sophie

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel FLAMERION

Quorum : OK

1) Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 Février 2023.

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

2) Comptes de Gestion 2022

La présentation du compte de gestion du budget principal a été faite sur la base des arrêtés provisoires validés par la Trésorerie.

Après avoir constaté la concordance entre les comptes de gestion tenus par la trésorerie et les comptes administratifs tenus par la Commune, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexe « Lotissement La Champagne » et « Hôtel-Restaurant Le Commerce »

3) Comptes administratifs 2022

Le Maire ayant quitté la séance, la présentation des comptes administratifs, sous la présidence de Denis DORMOY 1^{er} adjoint, a été réalisée par la projection d'un Power Point.

- Concernant le budget principal, les résultats 2022 sont excédentaires à la fois en fonctionnement et en investissement respectivement de +147 342.15 € et de +100 303.71 €
- Concernant le compte administratif du budget annexe « Lotissement La Champagne », résultat 2022 excédentaire en fonctionnement de +85 709.61 € et déficitaire en investissement de -3 003.98 €
- Concernant le budget annexe de « l'Hôtel-Restaurant Le Commerce », résultat déficitaire en fonctionnement de -11 166.18 € et excédentaire en investissement de +22 908.34 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et des deux budgets annexes « Lotissement La Champagne » et « Hôtel-Restaurant Le Commerce »

4) Affectations de résultats 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les affectations de résultats suivantes :

- Budget principal :
 - Compte 001 en dépenses d'investissement 181 298.20 €
 - Compte 1068 en recettes d'investissement 139 555.78 €
 - Compte 002 en report de fonctionnement 1 981 163.15 €
- Budget annexe « Lotissement La Champagne » :
 - Compte 002 en report de fonctionnement 42 108.57 €
- Budget annexe « Hôtel-Restaurant Le Commerce » :
 - Compte 002 en dépenses de fonctionnement -11 974.44 €

5) Vote des taux des taxes foncières et habitation.

Après présentation de l'état de notification N° 1259 de 2023, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la reconduction des taux de référence, à savoir :

- TFB : 42.55%
- TFNB : 24.81%
- TH : 16.08%

6) Règlement intérieur de l'hébergement d'urgence

Le maire rappelle que le logement réhabilité au-dessus de l'école élémentaire avait pour vocation l'hébergement d'urgence.

Suite à l'incendie de leur maison, une famille a été accueillie en urgence dans ce logement.

Il y a donc lieu de régulariser le règlement de cet hébergement d'urgence.

Celui-ci a été adopté par 15 voix pour, 1 abstention Violaine JEANNIN et 1 voix contre Gilles RAMAGET.

7) Election d'un(e) Elu(e) Rural(e) de l'Égalité

Candidate : Violaine JEANNIN

Violaine JEANNIN est élue à l'unanimité du Conseil Municipal

8) Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modification statutaire.

Au vu de la demande d'adhésion au SDED 52 de la ville de SAINT-DIZIER pour le transfert de sa compétence « Installation de Recharges de Véhicule Electrique (IRVE) » et au vu de l'acceptation par le SDED 52,

Le Conseil Municipal accepta à l'unanimité l'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52.

9) Informations diverses

Modification de l'article 2 du règlement intérieur de la salle des fêtes de Bologne autorisant les activités commerciales après accord du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

A Bologne,

Le 24 Avril 2023,

Le secrétaire de séance,
FLAMERION Jean-Michel



Le Maire,
LEMOINE Maxence

